SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)
Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO)

Objet : Accord-cadre à deux ans à bon de commande pour l'acquisition de quatre cent cinquante (450) véhicules pick-up double cabine 4x4 au profit des structures de l'Etat.

Référence SIGMAP : F_CGV_117506
Avis n° : Avis d'appel d'offres N°2026 22 /PR/AGLO/PRMP/A-PRMP du 25/02/2026

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert International (AOOI)

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 10 février 2026, version N°01.

2- L'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les activités, et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition de **quatre cent cinquante (450) véhicules Pick up double cabine 4x4 au profit des structures de l'État.**

3- L'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des véhicules de Pick-up double cabine 4x4 au profit des structures de l'État réparti en trois (03) lots comme suit :

- **Lot 1 : Acquisition de cent cinquante (150) véhicules pick-up double cabine 4x4.**
- **Lot 2 : Acquisition de cent cinquante (150) véhicules pick-up double cabine 4x4.**
- **Lot 3 : Acquisition de cent cinquante (150) véhicules pick-up double cabine 4x4.**

« Les variantes ne seront pas prises en considération ».

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono attributaire par lot qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs pour la livraison d'un minimum de vingt (20) véhicules sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin ;

Un candidat peut soumissionner pour un (01) ou l'ensemble des trois (03) lots mais ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Les marchés seront attribués suivant la combinaison, la plus avantageuse pour l'autorité contractante. Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots, dont il ne peut être

BON A LANCER

attributaire à la fois, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

4- La participation à cet appel d'offres ouvert international tel que défini dans la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Comlan Achille FANOU, PRMP AGLO Tél : 01 97 72 53 30 courriel : acfanou@presidence.bj et prendre connaissance des documents de l'appel d'offres à l'adresse suivante : « *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO), Rue 12164 – Lot 20 – Villa 778, Les Cocotiers, Cotonou-Bénin, non loin du CEG Océan dans la Haie-Vive, téléphone : +229 21 30 32 19, de 08 heures à 12heures 30 les matins et 14heures à 17heures 30 les après-midis, heures locales, GMT+1.*

6- Le délai d'exécution de l'accord cadre est de deux (02) ans. Le délai d'exécution de chaque bon de commande est d'un (01) mois à compter de la date d'émission du bon de commande.

7- Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

a1) Capacité technique et expériences :

- être une entreprise exerçant dans le domaine de vente des véhicules automobiles neufs, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- disposer d'un agrément d'exercice de vente de véhicules neufs délivré par le Ministre de l'Industrie et du Commerce (MIC) du Bénin ;
- disposer d'une carte professionnelle de distributeur de véhicules automobiles neufs en cours de validité ;
- Avoir effectivement exécuté en tant fournisseur ou sous-traitant au cours des cinq dernières années (2025,2024,2023,2022 et 2021) et l'année en cours, au moins **un (01) marché similaire de fourniture de véhicules automobiles neufs/leasing** d'un **montant d'au moins :**

  - ✓ **Un milliard huit cent millions (1 800 000 000) pour le lot1 ;**
  - ✓ **Un milliard huit cent millions (1 800 000 000) pour le lot2 ;**
  - ✓ **Un milliard huit cent millions (1 800 000 000) pour le lot 3,**

justifiés par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des copies des procès-verbaux de réception assortis des contrats ou bons de commande (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'États ou mixtes, représentations ou

BON A LANCER

organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;

- disposer, dans les villes **de Cotonou et de Parakou**, de son propre garage ou de son propre centre de service après-vente autorisé par la DGML, **pleinement fonctionnel et opérationnel, apte à assurer l'entretien** (sur douze (12) mois à la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (la vidange à 2500 km, le changement de filtres à 5000 km) ainsi que la maintenance préventive et curative des véhicules, ou être en partenariat avec un garage de type A (garage des concessionnaires) agréé par la DGML, justifié par un **procès-verbal de constat établi par un huissier de justice compétent territorialement**, attestant de l'existence et de l'adresse des locaux, de la présence effective des installations et équipements nécessaires, ainsi que du caractère opérationnel du centre.

Documents en annexe au procès-verbal :

- Agrément de prestation de service automobile de type A datant de l'année 2025 au plus.
- Des photographies datées et géolocalisées du site.
- Liste des équipements sur le site
- Contrat de partenariat notarié avec les garages de type A agréé par la DGML le cas échéant ;

Le service après-vente sera réputé **techniquement non conforme** notamment dans les cas suivants :

- Absence physique des locaux ou discordance d'adresse ;
- Absence de droit d'occupation valable ;
- Insuffisance manifeste ou absence des équipements techniques essentiels à l'entretien et à la maintenance préventive et curative des véhicules objet du marché ;
- Équipements non installés, non fonctionnels ou manifestement inadaptés ;
- Site non opérationnel à la date du constat.

NB : L'Autorité contractante se réserve le droit de procéder à toute vérification utile, y compris une visite de site, afin de s'assurer de la réalité et de l'effectivité des moyens déclarés avant l'attribution.

a2) Capacité financière

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédit, à hauteur de :

  ✓ **trois cent millions (300 000 000) FCFA** pour le lot 1
  ✓ **trois cent millions (300 000 000) FCFA** pour le lot 2
  ✓ trois cent millions (300 000 000) FCFA pour le lot 3,

BON A LANCER

justifiés par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

- avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de fournitures au moins égal à **trois milliards six cent millions (3 600 000 000) francs CFA**, justifiés par des états financiers certifiés présentés dans la forme prescrite par point 1 de l'annexe A-3-2.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :

b1) Capacité technique et expériences :

- être une entreprise exerçant dans le domaine de vente des véhicules automobiles neufs, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- disposer d'un agrément d'exercice de vente de véhicules neufs délivré par le Ministre de l'Industrie et du Commerce (MIC) du Bénin ;
- disposer d'une carte professionnelle de distributeur de véhicules automobiles neufs en cours de validité ;
- disposer d'un personnel d'encadrement dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification
- disposer, dans les villes **de Cotonou et de Parakou**, de son propre garage ou de son propre centre de service après-vente autorisé par la DGML, **pleinement fonctionnel et opérationnel, apte à assurer l'entretien** (sur douze (12) mois à la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (la vidange à 2500 km, le changement de filtres à 5000 km) ainsi que la maintenance préventive et curative des véhicules, ou être en partenariat avec un garage de type A agréé par la DGML dans ces deux villes, justifié par un **procès-verbal de constat établi par un huissier de justice compétent territorialement**, attestant de l'existence et de l'adresse des locaux, de la présence effective des installations et équipements nécessaires, ainsi que du caractère opérationnel du centre.

Documents en annexe au procès-verbal :

- Agrément de prestation de service automobile de type A datant de l'année 2025 au plus.
- Des photographies datées et géolocalisées du site.
- Liste des équipements sur le site
- Contrat de partenariat notarié avec les garages de type A agréé par la DGML le cas échéant ;

Le service après-vente sera réputé **techniquement non conforme** notamment dans les cas suivants :

BON A LANCER

- Absence physique des locaux ou discordance d'adresse ;
- Absence de droit d'occupation valable ;
- Insuffisance manifeste ou absence des équipements techniques essentiels à l'entretien et à la maintenance préventive et curative des véhicules objet du marché ;
- Équipements non installés, non fonctionnels ou manifestement inadaptés ;
- Site non opérationnel à la date du constat.

NB : L'Autorité contractante se réserve le droit de procéder à toute vérification utile, y compris une visite de site, afin de s'assurer de la réalité et de l'effectivité des moyens déclarés avant l'attribution.

b2) Capacité financière

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédit, à hauteur de :

  ✓ **trois cent millions (300 000 000) FCFA** pour le lot 1
  ✓ **trois cent millions (300 000 000) FCFA** pour le lot 2
  ✓ **trois cent millions (300 000 000) FCFA** pour le lot 3,
  justifiés par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

- fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence les états financiers certifiés de leurs années d'existence dans la forme prescrite par le point 1 de l'annexe A-3-2,

- produire une attestation d'assurance de risques professionnels d'un montant de :

  ✓ trois milliards neuf cent soixante millions (3 960 000 000) francs CFA pour le lot 1 ;
  ✓ trois milliards neuf cent soixante millions (3 960 000 000) francs CFA pour le lot 2
  ✓ trois milliards neuf cent soixante millions (3 960 000 000) francs CFA pour le lot 3,
  délivrés par une compagnie d'assurance agréée en République du Bénin ;

Voir le document d'Appel d'offres ouvert international pour les informations détaillées.

8- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 26/03/2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics Rue 12164 – Lot

BON A LANCER

20 – Villa 778, Les Cocotiers, Cotonou-Bénin, non loin du CEG Océan dans la haie-vivre, téléphone : +229 01 21 30 32 19, courriel : acfanou@presidence.bj. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par boîte postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à la disposition de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

9- Les offres seront rédigées en langue française et devront être déposées conformément aux exigence de l'IC 22.2 (b) des DPAO, à l'adresse ci-après ***Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO), Rue 12164 – Lot 20 – Villa 778, Les Cocotiers*, Cotonou-Bénin, non loin du CEG Océan dans la Haie-Vive** au plus tard le 28../04../ 2026 à 10 heures précises, heure locale GMT+1. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10- Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants dûment mandatés, qui souhaitent être présents à l'ouverture, à l'adresse ci-après : *Salle de réunion de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO), Rue 12164 – Lot 20 – Villa 778, Les Cocotiers, Cotonou-Bénin, non loin du CEG Océan dans la Haie-Vive*, le 28../04../ 2026 à 10 heures 30 minutes, heure locale GMT+1.

11- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à :

- ✓ trente-six millions (36 000 000) francs CFA pour le lot 1 ;
- ✓ trente-six millions (36 000 000) francs CFA pour le lot 2 ;
- ✓ trente-six millions (36 000 000) francs CFA pour le lot 3

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12- Les offres devront être valides pendant une durée de de *cent vingt jours (120)* jours, à compter de la date de dépôt des offres.

13- Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Cotonou, le 25../..03../ 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics,

BON A LANCER

Comlan Achille FANOU